SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Wednesday, May 9, 2018
Thursday, May 10, 2018

Issue No. 46

First and second meetings:

Subject matter of those elements contained in Division 8 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures

INCLUDING:

THE SEVENTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(The subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's international obligations)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente :
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le mercredi 9 mai 2018
Le jeudi 10 mai 2018

Fascicule n° 46

Première et deuxième réunions :

Teneur des éléments de la section 8 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures

Y COMPRIS :

LE DIX-SEPTIEME RAPPORT DU COMITÉ
(La teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les obligations internationales du Canada)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54052-54064

STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Anne C. Cools, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan
Bovey
Cordy
Dawson
* Day
(or Mercer)
Eaton
Greene
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Martin
Massicotte
Ngo
Saint-Germain
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Oh (*May 10, 2018*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Housakos (*May 10, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Anne C. Cools

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan
Bovey
Cordy
Dawson
* Day
(ou Mercer)
Eaton
Greene
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Martin
Massicotte
Ngo
Saint-Germain
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 10 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 10 mai 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, of Tuesday, April 24, 2018:

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Cools:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, introduced in the House of Commons on March 27, 2018, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-74 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-74 in advance of it coming before the Senate:

   (*a*) the Special Senate Committee on the Arctic: those elements contained in Division 9 of Part 6;

   (*b*) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6;

   (*c*) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Division 8 of Part 6;

   (*d*) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Divisions 15 and 20 of Part 6;

   (*e*) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Part 4;

   (*f*) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Part 5; and

   (*g*) the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry: those elements contained in Part 5, insofar as that Part relates to farming;

2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 24 avril 2018 :

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Cools,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 27 mars 2018, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-74 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-74 avant qu'il soit présenté au Sénat :

   a) le Comité sénatorial spécial de l'Arctique : les éléments de la section 9 de la partie 6;

   b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6;

   c) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 8 de la partie 6;

   d) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments des sections 15 et 20 de la partie 6;

   e) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments de la partie 4;

   f) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments de la partie 5;

   g) le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts : les éléments de la partie 5, dans la mesure où cette partie concerne l'agriculture;

2. Chacun des différents comités indiqués au point nº un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 submit their final reports to the Senate no later than May 31, 2018;

4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-74.

The question being put on the motion, it was adopted.

3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mai 2018;

4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-74.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Richard Denis

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2018
(101)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:15 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bovey, Cordy, Dawson, Greene, Housakos, Massicotte, Ngo and Oh (10).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and Nadia Faucher, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee began its examination of the subject matter of those elements contained in Division 8 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Michèle Govier, Senior Director, International Trade and Finance Branch;

Léticia Villeneuve, Economist, Trade Rules, International Trade and Finance Branch.

Canadian International Trade Tribunal:

Jean Bédard, Q.C., Chairperson.

The chair made a statement.

Ms. Villeneuve and Mr. Bédard made statements and, together with Ms. Govier, answered questions.

At 4:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 10, 2018
(102)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:32 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2018
(101)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bovey, Cordy, Dawson, Greene, Housakos, Massicotte, Ngo et Oh (10).

Également présentes : Natalie Mychajlyszyn et Nadia Faucher, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité entreprend son examen de la teneur des éléments de la section 8 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Michèle Govier, directrice principale, Direction des finances et échanges internationaux;

Léticia Villeneuve, économiste, Règles du commerce international, Direction des finances et échanges internationaux.

Tribunal canadien du commerce extérieur :

Jean Bédard, c.r., président.

La présidente ouvre la séance.

Mme Villeneuve et M. Bédard font des déclarations et, avec Mme Govier, répondent aux questions.

À 16 h 31, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 10 mai 2018
(102)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bovey, Cools, Cordy, Dawson, Eaton, Greene, Massicotte, Ngo and Saint-Germain (11).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and Nadia Faucher, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Division 8 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

United Steelworkers:

Mark Rowlinson, Assistant to the National Director (by video conference).

Canadian Labour Congress:

Chris Roberts, Director, Social and Economic Policy.

The chair made a statement.

Mr. Rowlinson and Mr. Roberts made statements and answered questions.

At 11:07 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bovey, Cools, Cordy, Dawson, Eaton, Greene, Massicotte, Ngo et Saint-Germain (11).

Également présentes : Natalie Mychajlyszyn et Nadia Faucher, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments de la section 8 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Syndicat des Métallos :

Mark Rowlinson, adjoint au directeur national (par vidéoconférence).

Congrès du travail du Canada :

Chris Roberts, directeur, Politiques sociales et économiques.

La présidente ouvre la séance.

M. Rowlinson et M. Roberts font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 7, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marie-Eve Belzile

Clerk of the committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, May 8, 2018

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade has the honour to table its

SEVENTEENTH REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's international obligations, has, in obedience to the order of reference of Thursday, February 15, 2018, examined the said subject-matter and now tables its report.

Respectfully submitted,

La présidente,

A. RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 8 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a l'honneur de déposer son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les obligations internationales du Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 15 février 2018, examiné ladite teneur du projet de loi et dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2018

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:15 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Division 8 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: This is the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade. We are here today to begin our examination of those elements contained in Division 8 of Part 6 of the subject matter of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, introduced in the House of Commons on March 27, 2018.

Before we turn to welcoming our witnesses, I'd ask the senators to introduce themselves.

Senator Greene: Stephen Greene, Nova Scotia.

Senator Housakos: Leo Housakos, Quebec.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator Cordy: Jane Cordy from Nova Scotia.

Senator Dawson: Dennis Dawson, Quebec.

The Chair: I'm Raynell Andreychuk from Saskatchewan and the chair of the committee.

We welcome to the committee today, from the Department of Finance Canada, Ms. Michèle Govier, Senior Director, International Trade and Finance Branch; and Ms. Léticia Villeneuve, Economist, Trade Rules, International Trade and Finance Branch.

And from the Canadian International Trade Tribunal, we have Mr. Jean Bédard, Q.C., who we understood was acting chairperson but yesterday was confirmed as chairperson. We welcome you in your new permanent capacity.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour étudier la teneur des éléments de la section 8 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Il s'agit d'une réunion du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour commencer notre étude sur la teneur des éléments de la section 8 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, qui a été présenté à la Chambre des communes le 27 mars 2018.

Avant de souhaiter la bienvenue à nos témoins, j'aimerais demander aux sénateurs de bien vouloir se présenter.

Le sénateur Greene : Stephen Greene, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Housakos : Leo Housakos, du Québec.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Dawson : Dennis Dawson, du Québec.

La présidente : Je m'appelle Raynell Andreychuk. Je suis de la Saskatchewan et je suis présidente du comité.

Nous accueillons aujourd'hui au comité des représentantes du ministère des Finances : Mme Michèle Govier, directrice principale de la Direction des finances et des échanges internationaux, et Mme Léticia Villeneuve, économiste de la Section des règles du commerce international de la Direction des finances et échanges internationaux.

Nous avons aussi un représentant du Tribunal canadien du commerce extérieur : M. Jean Bédard, c.r. Nous avions noté qu'il était président par intérim, mais il a été confirmé à ce poste hier. Bienvenue dans vos nouvelles fonctions de manière permanente.

As you know, the bells are ringing. We're obliged to stop approximately 15 minutes before to proceed to the chamber for a vote. If we are efficient, I think we can get the evidence and the questions that we need. So my opening statement is for everyone to be mindful of the bells, and I'm sure we can accomplish our task.

Comme vous pouvez l'entendre, la sonnerie résonne. Nous serons obligés de nous arrêter environ 15 minutes avant la fin pour nous rendre au Sénat et voter. Si nous procédons de manière efficace, je crois que nous serons en mesure d'entendre les témoignages et de poser nos questions. Bref, je profite de mon temps de parole en début de réunion pour demander à tout le monde d'être conscient de la sonnerie; je suis persuadée que nous pouvons y arriver.

Welcome to the committee. We will start with Ms. Villeneuve. .

Bienvenue au comité. Nous entendrons en premier Mme Villeneuve.

Léticia Villeneuve, Economist, Trade Rules, International Trade and Finance Branch, Department of Finance Canada: Thank you.

Léticia Villeneuve, économiste, Règles du commerce international, Direction des finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada : Merci.

Division 8 of Part 6 proposes amendments to the Canadian International Trade Tribunal Act, or CITT Act, in relation to the appointment of tribunal members. The CITT is a quasi-judicial tribunal that conducts inquiries and hears appeals on various aspects of trade policy. Its mandate includes conducting injury inquiries for anti-dumping and countervailing duty or safeguard investigations in Canada's trade remedy system, hearing government procurement complaints related to Canada's free trade agreements, and adjudicating appeals on customs and excise tax matters.

La section 8 de la partie 6 propose de modifier la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur en ce qui concerne la nomination des titulaires du tribunal. Cet organisme est un tribunal quasi judiciaire qui mène des enquêtes et qui entend des appels sur divers aspects liés à la politique commerciale. Selon son mandat, il doit mener des enquêtes concernant les dommages effectués dans le cadre de procédures antidumping ou de droits compensateurs, mener des enquêtes de sauvegarde dans le cadre du mécanisme canadien de recours commercial, examiner les plaintes concernant les marchés publics relativement aux accords de libre-échange du Canada et trancher dans le cas des appels en matière de douane et de taxe d'accise.

The tribunal is composed of up to seven members, including a chairperson, who are appointed by the Governor-in-Council for a term of up to five years. As part of Budget 2018, the government announced its intention to amend the CITT Act to ensure that it continues to effectively deliver on its mandate.

Le tribunal compte, au plus, sept titulaires, dont un président, qui sont nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans. Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé son intention de modifier la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur pour s'assurer que l'organisme continue de remplir efficacement son mandat.

[*Translation*]

[*Français*]

Division 8 of Part 6 of the budget implementation act proposes three amendments to the Canadian International Trade Tribunal Act. The first amendment provides for the creation of a vice-chairperson position. The total number of members would still be seven, but that number would now include a chairperson and a vice-chairperson. The second amendment clarifies rules concerning the members' eligibility for re-appointment. It clarifies that members are eligible to be re-appointed for a second term of office, as per existing rules, whether or not their first term has ended. It also clarifies that a change in the functions to which a member is appointed during a given term of office — a regular member being named a vice-chairperson, for example — does not signal the start of a new mandate. The third amendment clarifies that the vice-chairperson will be able to act as the chairperson, if needed, and provides for the interim replacement of the vice-chairperson. These changes will help provide greater clarity, flexibility and efficiency in the appointment process.

La partie 6, section 8, du projet de loi d'exécution du budget comprend trois amendements à la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur. Le premier amendement prévoit la création du poste de vice-président du tribunal. Le nombre total de titulaires serait toujours de sept, mais inclurait désormais un président et un vice-président. Le deuxième amendement clarifie les règles relatives à l'admissibilité des titulaires à recevoir un nouveau mandat. Il clarifie que les titulaires sont admissibles à un renouvellement pour un second mandat, tel que le prévoient les règles existantes, que leur premier mandat ait pris fin ou non. Il clarifie aussi qu'un changement dans les fonctions exercées par un titulaire en cours de mandat — par exemple, un titulaire régulier qui deviendrait vice-président — ne constitue pas le début d'un nouveau mandat. Le troisième amendement clarifie que le vice-président pourra assurer l'intérim du président en cas de besoin et prévoit l'intérim du vice-président. Ces changements contribueront à améliorer la clarté, la flexibilité et l'efficacité du processus de nomination des titulaires du Tribunal.

[*English*]

We're happy to answer any questions you may have. Thank you.

Jean Bédard, Q.C., Chairperson, Canadian International Trade Tribunal: Thank you, Madam Chair. I wish to complement what you have been told. I will not go back to the details of what these amendments are all about.

[*Translation*]

I would just like to mention that, indeed, in the last two years, when I was acting chairperson, under the current system, we had on two occasions to resort to ministerial orders and on two occasions to orders in council in order to continue the functions of the acting president at that time.

[*English*]

The amendments that will create the position of the vice-chair of the tribunal will clearly establish who will be the acting chairperson in the event of the absence or the end of a term of the chairperson. This will definitely make things much simpler within the tribunal.

Second, as was mentioned —

[*Translation*]

— the other important amendment clarifies the fact that the members can have their term renewed, even when the first one has expired. At the moment, a technicality in the act means that, if a term is not renewed before, or as, it expires, it is far from certain that renewal will be possible. This will give the government more flexibility to make appointments, and will let qualified people who have already had a term on the tribunal have a second one. That flexibility will be good for the government, given the experience we have.

[*English*]

I am also available to answer questions.

The Chair: That was certainly brisk and to the point.

Were these amendments as a result of the experience you've had in the past couple of years? Did you recommend them to the government in some conversations or consultations? Is that how this came about?

Mr. Bédard: I had no input into the amendments themselves. As I told you in my opening remarks, it turns out that they certainly fulfill a need. I think that the people in the government

[*Traduction*]

Nous serons ravies de répondre à vos questions. Merci.

Jean Bédard, c.r., président, Tribunal canadien du commerce extérieur : Merci, madame la présidente. Je souhaite compléter l'information que vous avez déjà entendue. Je ne vais donc pas parler en détail de la teneur des modifications proposées.

[*Français*]

Je voudrais simplement mentionner qu'effectivement, au cours des deux dernières années, alors que j'ai été président par intérim, nous avons eu à procéder, selon le régime actuel, à deux reprises, à des autorisations du ministre, et à deux reprises, par voie d'arrêté en conseil afin de continuer les fonctions du président par intérim à ce moment-là.

[*Traduction*]

Les modifications qui créeront le poste de vice-président du tribunal permettront d'établir clairement la personne qui assumera le rôle de président par intérim si le président est absent ou si son mandat est terminé. Cela permettra assurément de simplifier énormément les choses au sein du tribunal.

Deuxièmement, comme nous l'avons déjà entendu…

[*Français*]

… l'autre amendement important clarifie le fait que les membres peuvent voir leur mandat renouvelé, même une fois le premier expiré. À l'heure actuelle, une formalité de la loi fait en sorte que si un mandat n'est pas renouvelé avant ou au moment de son expiration, il est loin d'être certain qu'il pourra être renouvelé. Cela donnerait plus de flexibilité au gouvernement pour effectuer des nominations et permettrait aux gens qualifiés qui ont déjà eu un mandat au tribunal d'en avoir un deuxième. Cette flexibilité sera bonne pour le gouvernement compte tenu de notre expérience.

[*Traduction*]

Je suis aussi prêt à répondre à vos questions.

La présidente : C'était vraiment bref et précis.

Ces modifications découlent-elles de ce que vous avez vécu depuis quelques années? Avez-vous formulé des recommandations en ce sens au gouvernement dans le cadre de discussions ou de consultations? Est-ce ainsi que nous en sommes arrivés à ces modifications?

M. Bédard : Je n'ai eu aucun mot à dire sur les modifications en soi. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, il se trouve que ces modifications répondent certainement à un besoin. Je crois que les gens au gouvernement — et je vais laisser les

— and I'll let people from the department speak to it — saw the issues that I may have identified.

Michèle Govier, Senior Director, International Trade and Finance Branch, Department of Finance Canada: Yes, I would say it was the result of certain concerns that had arisen over the years concerning the members' appointment process and identifying improvements that could have been made.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Thank you for being here. These are not a lot of amendments. It might even be said that it is easy to be in agreement when things are logical. After so many years, why the need to appoint a vice-chairperson to the tribunal? Did something happen? Has the lack of one caused a delay in the tribunal's decision-making? Was someone absent? What is the motivation behind these amendments?

[*English*]

Ms. Govier: It really wasn't related to a particular incident that occurred where there was a gap in service, for example, or where it was unclear how an acting chair would be fulfilled.

I would note two things. First of all, there were two vice-chairperson positions in the past that were eliminated as a result of a decision in 2011 as a cost-saving measure. It was recognized in the past that the role of chairperson could be one that is useful for the tribunal.

It was really just looking at the structure that there could be instances, for example, if the chair is absent for a prolonged period, it would be better to have a person who is clearly identified as the person in line who would fulfill that role if needed.

I'll let Mr. Bédard speak to it — this is more speculative — but there might be other administrative functions within the tribunal where it would be helpful to have a second in command able to take on some of that work.

[*Translation*]

Senator Massicotte: You are saying that, in 2011, two vice-chairpersons were removed. Logically, something must have happened for people to say, "Oh, we made a mistake, let's correct it, let's add a person." We do not create bills for the sake of it. They are created for reasons that I assume to be important. Do you have any comments on that, Mr. Bédard?

Mr. Bédard: First, no one is being added. There are still seven positions. Now, instead of having one chairperson and six members, there will be a chairperson, a vice-chairperson, and

représentantes du ministère en parler — ont constaté les problèmes que j'ai peut-être soulevés.

Michèle Govier, directrice principale, Direction des finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada : Oui. Je dirais que cela découle de certaines inquiétudes qui ont été soulevées au fil des ans concernant le processus de nomination des titulaires et des améliorations qui pourraient être apportées.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Merci de votre présence. Les amendements ne sont pas nombreux. On peut même dire qu'il est facile d'être d'accord si cela est logique. Pourquoi le besoin, après tant d'années, de nommer un vice-président du tribunal? Est-ce que quelque chose est arrivé? Ce manque a-t-il causé des retards dans les décisions du tribunal? Y a-t-il eu une absence? Qu'est-ce qui motive ces amendements?

[*Traduction*]

Mme Govier : Ce n'était pas vraiment lié à quelque chose de précis qui est survenu et qui a entraîné une interruption de service, par exemple, ou à une situation où nous ne savions pas exactement comment un président par intérim serait nommé.

J'aimerais souligner deux éléments. Premièrement, il y a déjà eu deux postes de vice-président qui ont été éliminés en 2011 à la suite d'une décision pour réaliser des économies. Il a été reconnu par le passé que le rôle de président est un rôle utile pour le tribunal.

C'était tout simplement un examen de la structure et des situations, par exemple, où le président est absent pour une période prolongée; il a été déterminé qu'il serait préférable d'établir clairement la personne qui occuperait ce rôle, le cas échéant.

Je vais laisser M. Bédard vous en parler — ce sont des situations hypothétiques —, mais il peut y avoir d'autres fonctions administratives au sein du tribunal pour lesquelles il pourrait être utile d'avoir un numéro deux qui est en mesure d'accomplir une partie de ce travail.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Vous dites qu'en 2011, on a retiré deux vice-présidents. Logiquement, quelque chose a dû se passer pour qu'on dise : « Ah! on a fait une erreur, on corrige, on ajoute une personne. » On ne crée pas des projets de loi à des fins d'exercice. Ils ont une raison d'être qui est, je présume, importante. Monsieur Bédard, pouvez-vous exprimer vos commentaires à ce sujet?

M. Bédard : Premièrement, on n'ajoute personne. Il y a toujours sept postes. Maintenant, au lieu d'avoir un président et six titulaires, il y aura un président, un vice-président et cinq

five members. As I said earlier, I was not part of the decision and I was not consulted. However, I must admit that, for the tribunal, having a line of succession in the case of the resignation or the prolonged absence of the chairperson would make things easier compared to what we experienced when the previous chairperson left and when we had to get permission from the minister.

Knowing from the outset who the acting chairperson will be will help to remove internal uncertainty. That said, I would like to stress that everything was done in a clear and harmonious way. Service was not interrupted in the two years when I was acting chairperson. However, it took two orders in council and two ministerial orders for the process to continue, and that was not necessary.

Senator Massicotte: Ms. Govier, you said that, in 2011, the two vice-chairperson positions were abolished for financial reasons. According to Mr. Bédard's clarification, we are not talking about two additional people; there are still seven people. Two of them were vice-chairpersons, and those positions were abolished. You talked about cost-cutting measures. Were costs really cut?

Ms. Govier: Yes, but the cuts were very small. They were part of the deficit reduction measures.

Senator Massicotte: So we are giving titles to people who are already members of the tribunal.

Ms. Govier: Yes, but only the vice-chairperson goes up in level. There is a difference, but not a big one.

Senator Massicotte: Thank you.

[*English*]

Senator Cordy: The former permanent member of the CITT can be reappointed as a permanent member for an additional five-year term. Is that just one additional five-year term? Is there a maximum that board members or CITT members can sit?

Ms. Govier: There is a maximum of 10 years in total that a CITT member can sit. If they are five-year terms, it would be two five-year terms.

Senator Cordy: When you were explaining it, it seemed like it was just a little blip to clarify so that if your term had actually expired on Friday, you couldn't be appointed on Monday.

What happens if somebody has had their 10-year term and then a year later it is decided they want them back on the tribunal, or is it maximum 10 years?

titulaires. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne faisais pas partie de la décision et je n'ai pas été consulté. Cependant, je dois avouer que du côté du tribunal, le fait d'avoir une ligne de succession en cas de démission ou d'absence prolongée du président facilitera les choses par rapport à ce qu'on a vécu au moment du départ du président précédent, où il a fallu obtenir l'autorisation du ministre.

Le fait de savoir dès le départ qui sera le président par intérim aidera à lever les incertitudes à l'interne. Cela dit, j'aimerais souligner que tout s'est fait de façon claire et harmonieuse. Il n'y a pas eu d'interruption de service au cours des deux années où j'ai été président par intérim. Toutefois, il a fallu deux arrêtés en conseil et deux arrêtés ministériels afin de continuer le processus, ce qui n'était pas nécessaire.

Le sénateur Massicotte : Madame Govier, vous avez dit qu'en 2011 on a aboli les deux postes de vice-président pour des raisons financières. Selon la précision de M. Bédard, il ne s'agissait pas de deux personnes supplémentaires. Il y a toujours sept personnes. Deux de celles-ci avaient des postes de vice-président, qu'on a abolis. Vous avez parlé de mesures de réduction des coûts. Y a-t-il véritablement eu des réductions de coûts?

Mme Govier : Oui, mais elles ont été très petites. Cela faisait partie des mesures de réduction du déficit.

Le sénateur Massicotte : On donne des titres à des gens qui sont déjà membres du tribunal.

Mme Govier : Oui, mais le niveau est plus élevé pour le vice-président. Il y a donc une différence, mais ce n'est pas grand-chose.

Le sénateur Massicotte : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Cordy : Un ex-titulaire peut être nommé titulaire pour un nouveau mandat de cinq ans au tribunal. Est-ce pour un seul nouveau mandat de cinq ans? Y a-t-il un nombre maximal d'années qu'un membre ou un titulaire peut siéger à une commission ou au tribunal?

Mme Govier : Un titulaire peut siéger au plus 10 ans au tribunal. S'il s'agit de mandats de cinq ans, cela représente deux mandats de cinq ans.

La sénatrice Cordy : Lorsque vous nous expliquiez la situation, cela m'apparaissait comme une petite modification pour préciser que, si votre mandat expire le vendredi, vous ne pouvez pas commencer un nouveau mandat le lundi.

Que se passe-t-il si une personne a déjà siégé 10 ans au tribunal et qu'un an plus tard elle décide qu'elle veut revenir au tribunal? Est-ce un maximum de 10 ans?

Ms. Govier: In terms of the permanent members of the tribunal, there is a hard maximum of 10 years. There are provisions in the act to allow a transition period. For example, if the member is working on an existing case, there is a transition time to allow them to complete their work.

There is the possibility of former members being appointed as temporary members. The law also provides that if workloads require, temporary members could be appointed. That would be the only circumstance where they would be potentially brought back.

The Chair: One final question. Do you look at other tribunals doing like jobs? Is there some sort of constant scrutiny from the government to see that we are in an updated position, not necessarily about these amendments? What is the background?

Ms. Govier: I want to make sure I understand the question. Are you asking whether we do an overview of different tribunals to make sure that all of them are effectively able to ensure that members are appointed?

The Chair: That could be one question.

The one I was asking is Canada has a caseload and we have a new chair there. What I want to know is to check — which would be your job, not Mr. Bédard's job — that our structures are as developed and as appropriate for this time as they may have been in the past.

Ms. Govier: That is a good question. The caseloads and the nature of the work could change over time. Certainly there were previous periods that were very busy. There were other times not as much, I would say. Mr. Bédard can confirm that this is a busy year. There are flexibilities in the law as noted with the ability to appoint temporary members. Certainly I would say that Mr. Bédard, in his role, would keep the Department of Finance informed if there were any resource concerns or if any flexibility needed to be used. That's his responsibility to make sure that the CITT can fulfill all of its mandates.

The Chair: I see no other senators wishing to ask questions. My admonition at the start to be very quick has turned out.

It wasn't an invitation, Senator Massicotte, but if you wish to put a question, please.

Senator Massicotte: We're going to have some witnesses on this legislation. For you, it seems like a slam dunk; there's nothing there. But what would the critics say? What would their concern be with this? What if somebody could argue that you're

Mme Govier : Pour ce qui est des titulaires nommés au tribunal, le maximum ferme est de 10 ans. Il y a des dispositions dans la loi qui prévoient une période de transition. Par exemple, si le titulaire travaille sur un dossier, la période de transition lui permet de terminer son travail.

Il est aussi possible de nommer des ex-titulaires comme vacataires. La loi prévoit également que des vacataires peuvent être nommés si la charge de travail l'exige. Ce sont les seules circonstances où des ex-titulaires peuvent être nommés pour un autre mandat au tribunal.

La présidente : J'ai une dernière question. Examinez-vous la façon dont d'autres tribunaux accomplissent leur travail? Le gouvernement réalise-t-il un examen continu pour s'assurer d'un fonctionnement optimal? Cela ne concerne pas nécessairement les modifications. Quel est le contexte?

Mme Govier : Je tiens à m'assurer de bien comprendre votre question. Nous demandez-vous si nous réalisons un examen des divers tribunaux pour nous assurer qu'ils sont tous bien en mesure de nommer des membres?

La présidente : Cela pourrait être une question.

Ma question était que le Canada a une charge de travail et que nous avons un nouveau président ici. Ce que je cherche à comprendre, c'est — ce qui serait votre travail et non celui de M. Bédard — si nos structures sont aussi développées et aussi adéquates actuellement qu'elles l'ont peut-être déjà été par le passé.

Mme Govier : C'est une bonne question. Le nombre de dossiers et la nature du travail pourraient évoluer au fil du temps. Il y a certainement déjà eu des périodes où nous étions très occupés. Je dirais que nous avons aussi connu des périodes qui ne l'étaient pas autant. M. Bédard peut vous confirmer que nous connaissons une année occupée. Les dispositions de la loi nous donnent une certaine marge de manœuvre, comme nous l'avons souligné avec la capacité de nommer des vacataires. Je dirais que M. Bédard, dans son rôle, informerait certainement le ministère des Finances si des ressources étaient nécessaires ou s'il devait avoir recours à cette marge de manœuvre. Il lui incombe de s'assurer que le tribunal peut s'acquitter de son mandat.

La présidente : Je ne vois aucun autre sénateur qui souhaite poser de questions. Je vous ai demandé d'être très brefs au début, et cela semble avoir porté ses fruits.

Ce n'était pas une invitation, sénateur Massicotte, mais vous pouvez poser une question, si vous le voulez.

Le sénateur Massicotte : Nous entendrons d'autres témoins au sujet de ce projet de loi. Vous semblez croire que c'est une formalité et qu'il n'y a rien là. Toutefois, qu'est-ce que les détracteurs en diraient? Quelles réserves pourraient-ils avoir à cet égard? Que se passerait-il si une personne faisait valoir que

making a mistake or here is why you are doing it and they don't agree? What is the possible negative?

Ms. Govier: I have to say, as part of our process in preparing for these, we do try to think about what the criticisms could be. On this one, it was difficult to come up with. I honestly don't know. It is fairly straightforward, and I think from a logical perspective people can see the value in some of these clarifications.

Senator Massicotte: So all of your stakeholders are in agreement?

Ms. Govier: I'm not aware of any that are in disagreement. We have some active users of the trade remedy system, which is one of the important rules of the CITT. They are quite vocal when they have concerns, and they have not been vocal on this one.

The Chair: Thank you to the witnesses. We approached other witnesses and most declined and agreed with you. I do not think they need to appear tomorrow. Should something come out from other witnesses, we may have to approach you again.

Thank you for coming forward and efficiently laying out the parameters of what is happening with this in Bill C-74, the budget implementation bill.

(The committee adjourned.)

c'était une erreur ou si elle affirmait ne pas être d'accord avec votre justification pour apporter ces modifications? Quelles sont les conséquences possibles?

Mme Govier : Je dois vous dire que, dans le cadre de l'élaboration de ces modifications, nous essayons de réfléchir aux réserves que les gens pourraient avoir. Nous avons eu de la difficulté à en trouver dans le cas qui nous concerne aujourd'hui. Je peux honnêtement vous dire que je n'en ai aucune idée. C'est assez simple, et je crois que les gens peuvent voir la logique et l'utilité de certaines de ces précisions.

Le sénateur Massicotte : Bref, dois-je en comprendre que tous vos intervenants sont d'accord?

Mme Govier : Je n'en connais aucun qui soit en désaccord. Nous avons des gens qui utilisent régulièrement le mécanisme de recours commercial, et c'est l'une des règles importantes du Tribunal canadien du commerce extérieur. Ces intervenants n'ont pas la langue dans leur poche lorsqu'ils ont des réserves, et ils ne se sont pas manifestés dans ce dossier.

La présidente : Je remercie les témoins. Nous avons communiqué avec d'autres personnes, et la majorité d'entre elles ont refusé notre invitation et ont dit être d'accord avec vous. Je ne crois pas que nous avons besoin de les entendre demain. Si d'autres témoins soulèvent des points, nous devrons peut-être communiquer de nouveau avec vous.

Merci d'avoir accepté notre invitation et d'avoir efficacement présenté les grandes lignes de ce qui est prévu relativement à cette question dans le projet de loi C-74, le projet de loi d'exécution du budget.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 10, 2018

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:32 a.m. to study the subject matter of those elements contained in Division 8 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is meeting today to continue its examination of those elements contained in Division 8 of Part 6 of the subject matter of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures introduced in the House of Commons on March 27, 2018.

Before I turn to our witnesses, I would ask the senators to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator Cordy: Senator Jane Cordy, Nova Scotia.

Senator Bovey: Senator Bovey, from Manitoba.

[*Translation*]

Senator Dawson: Dennis Dawson from Quebec

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, from Ontario.

Senator Eaton: Nicole Eaton, from Ontario.

Senator Greene: Stephen Greene, from Nova Scotia.

Senator Ngo: Senator Ngo, from Ontario.

The Chair: I'm Raynell Andreychuk from Saskatchewan and chair of the committee.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 10 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, pour étudier la teneur des éléments de la section 8 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui pour poursuivre son examen des éléments de la section 8 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures présentées à la Chambre des communes le 27 mars 2018.

Avant de donner la parole à nos témoins, je demanderais aux sénateurs de se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Cordy : Sénatrice Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Bovey : Sénatrice Bovey, du Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Dawson : Dennis Dawson, du Québec

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Eaton : Nicole Eaton, de l'Ontario.

Le sénateur Greene : Stephen Greene, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Ngo : Sénateur Ngo, de l'Ontario.

La présidente : Je suis Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan, et je suis présidente du comité.

Today, to continue with Bill C-74, we have, by video conference from Toronto, Mark Rowlinson, Assistant to the National Director, United Steelworkers; and Chris Roberts, Director, Social and Economic Policy, Canadian Labour Congress.

I'm going to thank both of our witnesses for appearing before us, and I am going to ask Mr. Rowlinson to commence with his opening statement.

Welcome to the committee. Mr. Rowlinson, the floor is yours.

Mark Rowlinson, Assistant to the National Director, United Steelworkers: Thank you very much, senator. As mentioned, I'm Mark Rowlinson, Assistant to the National Director of the United Steelworkers. In my position, I provide senior administrative and policy advice to the union's elected leadership in Canada, and I have lead responsibilities in respect of issues relating to trade, law reform and industrial policy.

The United Steelworkers is an international union, with approximately 800,000 members across North America and about 220,000 members in Canada.

Our union has a particular interest in trade issues, because many of our key industries, such as steel, aluminum, manufacturing and commodities in particular are exceptionally trade-exposed.

The United Steelworkers recognizes the important role that trade plays in building a healthy and robust economy. We have insisted, however, that trade policy in Canada be developed in consultation with labour unions, workers, and other civil society groups. We insist that trade policy should respect international labour standards and that it serves the interests of Canadian producers, workers and communities.

To that end, we have consistently called on the Canadian government to modernize and strengthen our trade remedy regime and make it more accountable and transparent to Canadian workers and communities. For decades, trade remedy cases in Canada were almost exclusively the domain of private commercial interests and producers, but over the last number of years, our union has led the way in advocating changes to our trade remedy system.

In 2015, we played an active role in a public interest inquiry case involving dumped and subsidized rebar from China, Korea and Turkey. It was a case in which the Government of British Columbia and B.C. producers sought an exception to duties that had been imposed by the trade tribunal, a position ultimately rejected by the trade tribunal.

Aujourd'hui, dans le cadre de notre étude sur le projet de loi C-74, nous accueillons, par vidéoconférence de Toronto, Marc Rowlinson, adjoint au directeur national, Syndicat des Métallos, ainsi que Chris Roberts, directeur, Politiques sociales et économiques, Congrès du travail du Canada.

J'aimerais remercier les témoins qui comparaissent aujourd'hui et je demanderais à M. Rowlinson de livrer son exposé.

Bienvenue au comité. Monsieur Rowlinson, vous avez la parole.

Mark Rowlinson, adjoint au directeur national, Syndicat des Métallos : Merci beaucoup, sénatrice. Comme il a été mentionné, je suis Mark Rowlinson, adjoint au directeur national du Syndicat des Métallos. Je formule des conseils d'ordre administratif et politique aux dirigeants élus des syndicats du Canada, et je suis le principal responsable des enjeux liés au commerce, à la réforme du droit et à la politique industrielle.

Le Syndicat des Métallos est un syndicat international qui compte environ 800 000 membres partout en Amérique du Nord et environ 220 000 membres au Canada.

Notre syndicat s'intéresse particulièrement aux enjeux commerciaux, car un grand nombre de nos industries principales, notamment l'acier, l'aluminium, la fabrication et les produits de base, sont exceptionnellement exposées au commerce.

Le Syndicat des Métallos reconnaît l'importance du rôle joué par le commerce dans le renforcement d'une économie saine et robuste. Toutefois, nous insistons sur le fait que la politique commerciale du Canada devrait être élaborée en consultation avec les organisations syndicales, les travailleurs et d'autres groupes de la société civile. Nous faisons valoir que la politique commerciale devrait respecter les normes internationales du travail et qu'elle devrait favoriser les intérêts des producteurs, des collectivités et des travailleurs canadiens.

À cette fin, nous invitons régulièrement le gouvernement du Canada à moderniser et à renforcer notre système de recours commerciaux et à le rendre plus responsable et transparent pour les collectivités et les travailleurs canadiens. Pendant des décennies, au Canada, les cas liés aux recours commerciaux concernaient presque exclusivement des intérêts et des producteurs commerciaux privés. Toutefois, au cours des dernières années, notre syndicat a ouvert la voie en proposant des changements à notre système de recours commerciaux.

En 2015, nous avons joué un rôle actif dans le cadre d'une enquête d'intérêt public visant des barres d'armature sous-évaluées et subventionnées en provenance de la Chine, de la Corée et de la Turquie. Dans cette affaire, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les producteurs de cette province ont demandé une exemption aux droits qui avaient été imposés par le

In 2016, in response to a government-initiated consultation process, we advocated for a number of changes to our trade remedy system, including most notably the right of unions to have notice of trade cases affecting our members, to the right of unions to have full standing in trade cases as well as to initiate trade cases.

Indeed, over the last year, our union has actively participated in a number of trade cases that directly affect our membership. Last fall, we participated in a case involving dumped and subsidized Korean steel pipe. In that case, the trade tribunal noted that our intervention in the proceeding illustrates the important and useful contribution unions can make to trade cases.

We are currently actively involved in a case that involves dumped Vietnamese copper pipe products and also actively involved in a case regarding the renewal of duties on Chinese hot-rolled steel plate. In each case, we are taking an active role to ensure that Canadian jobs are protected from the effects of unfair predatory trade practices.

Our union knows from experience that allowing dumped and subsidized products into Canada undercuts domestic selling prices and displaces domestic products, causing injury in terms of lost employment and wages. The injurious effects on employment and wages caused by this destructive behaviour extends far beyond the direct factory jobs and to the wider supply chains, local economies and communities.

We have been pleased, therefore, that over the last couple of years the federal government has implemented a number of changes to the trade remedy system and the Canadian International Trade Tribunal.

First, in Budget 2017, the Canadian government announced a number of changes that have recently been implemented by regulatory amendments. First, the government allowed and made clear that unions have a full right to notice in trade cases, and it allowed for unions to participate in trade cases. Second, the government implemented regulations to expand the CBSA's ability to investigate anti-circumvention by various producers. They also introduced regulations to implement the right to investigate particular market situations, and they allowed a new process involving scope rulings, which I can elaborate on if you wish.

tribunal du commerce, mais au bout du compte, le tribunal a refusé.

En 2016, en réponse à un processus de consultation lancé par le gouvernement, nous avons milité en faveur de différents changements à apporter dans notre système de recours commerciaux, notamment le droit des syndicats d'être informés des cas de recours commerciaux qui touchent leurs membres, le droit des syndicats de participer pleinement aux cas de recours commerciaux, ainsi que le droit d'initier des recours commerciaux.

En effet, au cours de la dernière année, notre syndicat a activement participé à plusieurs cas de recours commerciaux qui touchent directement nos membres. L'automne dernier, nous avons participé à une affaire concernant des tuyaux d'acier coréens sous-évalués et subventionnés. Dans cette affaire, le tribunal du commerce a souligné que notre intervention illustrait la contribution utile et importante que les syndicats peuvent apporter aux cas de recours commerciaux.

En ce moment, nous participons activement à une affaire qui concerne des produits de tuyaux d'acier vietnamiens sous-évalués, ainsi qu'à une affaire liée au renouvellement des droits visant des tôles d'acier laminées à chaud provenant de la Chine. Dans chaque cas, nous nous efforçons activement de protéger les emplois canadiens des répercussions engendrées par les pratiques commerciales abusives et déloyales.

Notre syndicat sait d'expérience que permettre l'entrée de produits sous-évalués et subventionnés au Canada casse les prix de vente à l'échelle nationale et supplante les produits nationaux, ce qui cause des torts comme des pertes d'emploi et de salaire. Les effets nuisibles sur l'emploi et les salaires engendrés par ce comportement destructif vont bien au-delà des emplois directs dans les usines de fabrication, car ils touchent également les chaînes d'approvisionnement, les économies locales et les collectivités.

C'est pourquoi nous avons été heureux de constater, ces dernières années, que le gouvernement fédéral avait apporté plusieurs changements au système de recours commerciaux et au Tribunal canadien du commerce extérieur.

Tout d'abord, dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada a annoncé plusieurs changements qui ont récemment été mis en œuvre par l'entremise de modifications réglementaires. Premièrement, le gouvernement a expressément accordé aux syndicats le droit d'être informés des cas de recours commerciaux, ce qui a permis aux syndicats d'intervenir dans de tels cas. Deuxièmement, le gouvernement a pris des règlements visant à renforcer la capacité de l'ASFC d'enquêter sur les mesures de contournement utilisées par divers producteurs. Il a également pris des règlements visant à accorder le droit d'enquêter sur certaines situations particulières sur le marché, et il a autorisé un nouveau processus lié à des décisions sur la portée. Je peux vous en parler plus en détail si vous le souhaitez.

Second, in Budget 2018, the federal government has also proposed changes to the Canadian International Trade Tribunal that are the specific subject of your committee hearing today. We support these measures that will allow greater flexibility and resources to the trade tribunal as it is increasingly the case that these cases need to be dealt with quickly.

Third, the government recently struck multi-stakeholder monitoring committees in steel and aluminum. Our union has been actively participating in both committees. The committees bring together senior federal government officials, industry representatives, unions and representatives of provincial governments to specifically look at the risks that are currently posed in steel and aluminum, the risks posed by increasing protectionism south of the border, and I'm happy to talk about that during the question and answer period.

Finally, the federal government has recently announced budgetary increases to the Canada Border Services Agency. That is the primary agency tasked with the responsibility of investigating foreign dumping and subsidized products into Canada. All of these changes are very welcome, and we wholeheartedly support them.

But there is still more to be done, in our submission. First, it is still the case that unions do not have the right to file trade cases ourselves, and we submit that this is an oversight. Unions have the right to file trade cases in the United States, in the European Union and in Australia. We submit that it is time for our laws to be changed to allow unions to file cases on behalf of Canadian workers here in Canada.

The second issue that is causing us great concern, and I alluded to this earlier, is that in light of increasing protectionism south of the border, we have great fears that there will be a massive surge of dumped products into the Canadian market, both dumped products that will seek a home in the Canadian market, and products that will seek then to be transshipped into the U.S. market as a way of evading the tariffs currently being implemented by the U.S. government.

Finally, we also submit that the current trade remedy process, while it has improved remarkably in the last few years, still has work to do in terms of transparency and greater public exposure.

As I noted at the outset, as a union we understand the value and importance of trade, but all trade is regulated trade. It is more important now than ever that countries which do not follow trade rules, and who engage in trade practices that can literally eviscerate certain Canadian industries, must be held accountable.

Deuxièmement, dans le budget de 2018, le gouvernement fédéral a aussi proposé d'apporter des changements au Tribunal canadien du commerce extérieur et ces changements sont directement liés au sujet abordé par votre comité aujourd'hui. Nous appuyons ces mesures qui offriront une plus grande souplesse et davantage de ressources au tribunal du commerce, car de plus en plus, ces affaires doivent être réglées rapidement.

Troisièmement, le gouvernement a récemment créé des comités multilatéraux de surveillance pour l'acier et l'aluminium. Notre syndicat a participé activement à ces deux comités. Ces comités réunissent des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, des représentants de l'industrie, des syndicats et des représentants de gouvernements provinciaux qui examinent les risques actuels pour l'acier et l'aluminium, ainsi que les risques liés à la montée du protectionnisme au sud de la frontière. Je serai heureux de vous en parler pendant la période de questions et de réponses.

Enfin, le gouvernement fédéral a récemment annoncé des augmentations budgétaires pour l'Agence des services frontaliers du Canada. C'est le principal organisme responsable d'enquêter sur les produits étrangers sous-évalués et subventionnés qui entrent au Canada. Tous ces changements sont très bien accueillis, et nous les appuyons sans réserve.

Toutefois, à notre avis, il y a encore du travail à faire. Premièrement, les syndicats n'ont toujours pas le droit de lancer des recours commerciaux, et nous croyons qu'il s'agit d'une omission. En effet, les syndicats ont le droit de lancer des recours commerciaux aux États-Unis, au sein de l'Union européenne et en Australie. Nous croyons qu'il est temps de modifier nos lois pour permettre aux syndicats de lancer des recours commerciaux au nom des travailleurs canadiens ici, au Canada.

Le deuxième enjeu qui nous inquiète beaucoup, et j'y ai fait allusion plus tôt, c'est qu'en raison de la montée du protectionnisme au sud de la frontière, nous craignons grandement de voir arriver d'énormes quantités de produits sous-évalués sur le marché canadien, c'est-à-dire des produits sous-évalués qu'on tentera d'intégrer au marché canadien et des produits qu'on tentera ensuite de transborder sur le marché américain, afin de les soustraire aux tarifs actuellement imposés par le gouvernement des États-Unis.

Enfin, nous croyons également que le processus actuel de recours commerciaux, même s'il a été amélioré de façon remarquable au cours des dernières années, doit devenir plus transparent et faire l'objet d'une plus grande exposition publique.

Comme je l'ai souligné dès le début, notre syndicat comprend la valeur et l'importance du commerce, mais tous les échanges commerciaux doivent être réglementés. Il est plus important maintenant que jamais que les pays qui ne respectent pas les règles du commerce et qui s'engagent dans des pratiques

They must be forced to follow the rules. Unless Canadian workers are protected from bad actors on the global trade scene, they will increasingly lose faith in our global trade regime. A robust, effective and inclusive trade remedy process is an essential part of a good trading system.

Thanks very much. I look forward to your questions.

Chris Roberts, Director, Social and Economic Policy, Canadian Labour Congress: Thank you, chair and committee members, for the opportunity to appear before you today.

I am here on behalf of the Canadian Labour Congress, Canada's largest labour central. The CLC is the voice on national and international issues for 3 million working people in Canada, and it brings together 55 national and international unions, 12 provincial and territorial federations of labour, and over 100 district labour councils from coast to coast.

In 2015, the Canadian Labour Congress participated in the public interest inquiry initiated by the Canadian International Trade Tribunal, referenced by Mr. Rowlinson a moment ago, as permitted under the Special Import Measures Act. This inquiry flowed from a 2014 complaint initiated by Canadian concrete reinforcing bar — rebar — producers against illegally dumped and subsidized rebar from China, South Korea and Turkey.

After an investigation, the Canada Border Services Agency found in December 2014 that rebar imported from these countries had been illegally dumped and that Chinese rebar had been illegally subsidized.

Following a lengthy hearing, the Canadian International Trade Tribunal issued a decision in January 2015, finding that these dumped and subsidized rebar imports did have the potential to cause injury to the domestic industry. Accordingly, the tribunal imposed duties on the rebar imports in question.

In these hearings, the Independent Contractors and Businesses Association of British Columbia, supported by the Government of British Columbia, sought a regional exclusion from the imposition of duties on rebar imported into the province of British Columbia.

The tribunal ultimately rejected this request for a regional exemption for the province of B.C. In February 2015, the ICBA and the Government of B.C. requested a public interest inquiry

commerciales qui peuvent littéralement éviscérer certaines industries canadiennes soient tenus responsables. On doit les obliger à respecter les règles. Si les travailleurs canadiens ne sont pas protégés contre les mauvais joueurs de l'échiquier commercial mondial, ils feront de moins en moins confiance à notre régime commercial mondial. Un processus de recours commerciaux robuste, efficace et inclusif fait partie intégrante d'un bon système commercial.

Merci beaucoup. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Chris Roberts, directeur, Politiques sociales et économiques, Congrès du travail du Canada : Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité, de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je comparais au nom du Congrès du travail du Canada, le plus grand groupe de travailleurs au Canada. Le CTC sert de porte-parole pour les enjeux nationaux et internationaux de trois millions de travailleurs au Canada. De plus, notre organisme réunit 55 syndicats nationaux et internationaux, 12 fédérations du travail provinciales et territoriales et plus de 100 conseils du travail régionaux d'un océan à l'autre.

En 2015, le Congrès du travail du Canada a participé à l'enquête d'intérêt public lancée par le Tribunal canadien du commerce extérieur — M. Rowlinson y a fait référence un peu plus tôt —, comme le permet la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Cette enquête découle d'une plainte formulée en 2014 par les producteurs canadiens de barres d'armature pour béton contre les barres d'armature illégalement sous-évaluées et subventionnées en provenance de la Chine, de la Corée du Sud et de la Turquie.

Après enquête, l'Agence des services frontaliers du Canada a conclu en décembre 2014 que les barres d'armature importées de ces pays avaient illégalement été sous-évaluées et que les barres d'armature chinoises avaient été illégalement subventionnées.

Après une longue audience, en janvier 2015, le Tribunal canadien du commerce extérieur a rendu une décision dans laquelle il a affirmé que ces importations de barres d'armature sous-évaluées et subventionnées avaient le potentiel de nuire à l'industrie nationale. Par conséquent, le tribunal a imposé des droits sur l'importation de ces barres d'armature.

Pendant ces audiences, l'Independent Contractors and Businesses Association of British Columbia, appuyée par le gouvernement de la Colombie-Britannique, a demandé une exemption régionale à l'imposition de droits sur les barres d'armature importées dans la province de la Colombie-Britannique.

Au bout du compte, le tribunal a rejeté cette demande d'exemption régionale pour la province de la Colombie-Britannique. En février 2015, l'ICBA et le gouvernement de la

permitted under the statute. That inquiry commenced in April 2015.

In the course of the CLC's participation in the inquiry, the opaque and inaccessible aspects of the trade remedy regime for unions became apparent. Under Canada's trade remedy rules, as you have just heard, trade unions have historically been prevented from filing anti-dumping, countervailing duty or safeguard complaints. Unions had no ability to participate procedurally in any of the subsequent hearings or administrative actions. In fact, unless invited by an interested party, defined under the CITT rules, to act as supporting witnesses, unions played no formal role in the trade remedy regime.

In June 2016, the CLC made a submission to the Department of Finance's consultation on measures to strengthen Canada's trade remedy system. Along with the United Steelworkers, the CLC's submission specifically called for changes to allow trade unions to fully participate in the trade remedy process. The CLC was therefore pleased to see that regulations amending the Special Import Measures Regulations and the CITT Regulations, gazetted on March 31, 2018, provide unions with an explicit right to participate in trade remedy investigations.

In our opinion, these changes begin to bring Canada closer into line with the current trade remedy laws of Canada's major trade partners, including the United States, the EU and Australia, all of which permit trade unions to file trade remedy complaints and fully participate in procedures before their domestic trade oversight regime.

In our opinion, the Government of Canada's steps will improve the transparency and inclusiveness of our trade remedy system and the CITT in particular. The cost and complexity of the current trade remedy process make participating in the system prohibitive for many small producers and stakeholders. Interested parties must be prepared and have the ability to spend significant amounts of money on legal and economic consulting fees, and spend days and weeks preparing documents and testimony. Within the means of large firms, this requirement can effectively exclude many small producers and stakeholders unless they are part of a coalition of interests.

Colombie-Britannique ont demandé la tenue d'une enquête d'intérêt public telle que permise par la loi. Cette enquête a débuté en avril 2015.

La participation du CTC à l'enquête a permis de révéler les éléments opaques et inaccessibles du système de recours commerciaux pour les syndicats. Comme vous venez de l'entendre, traditionnellement, dans le cadre des règles en matière de recours commerciaux du Canada, les organisations syndicales n'ont pas pu déposer des plaintes liées à la sous-évaluation, au contournement des droits ou aux mesures de protection. En effet, les syndicats n'ont pas pu participer aux audiences ou aux mesures administratives subséquentes. En fait, à moins d'être invités par une partie intéressée, telle que définie dans les règles du TCCE, pour servir de témoins, les syndicats n'ont joué aucun rôle officiel au sein du système de recours commerciaux.

En juin 2016, le CTC a formulé une proposition dans le cadre du processus de consultation du ministère des Finances sur les mesures visant à renforcer le système de recours commerciaux au Canada. Comme celle du Syndicat des Métallos, la proposition du CTC demandait expressément des changements qui permettraient aux syndicats de participer pleinement au processus de recours commerciaux. Le CTC a donc été heureux de voir que le Règlement modifiant le Règlement sur les mesures spéciales d'importation et les règles du TCCE publiés dans la *Gazette du Canada* du 31 mars 2018 accordaient aux syndicats le droit explicite de participer aux enquêtes en matière de recours commerciaux.

À notre avis, ces changements permettent de commencer à aligner les lois en matière de recours commerciaux du Canada avec celles de ses principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis, l'Union européenne et l'Australie, qui permettent tous aux syndicats de déposer des plaintes liées à des recours commerciaux et de participer pleinement aux procédures de leur système de surveillance du commerce national.

À notre avis, les mesures prises par le gouvernement du Canada permettront d'améliorer la transparence et l'inclusion de notre système de recours commerciaux et surtout le TCCE. Les coûts liés au système de recours commerciaux actuel et sa complexité empêchent un grand nombre de petits producteurs et de petits intervenants de l'utiliser. En effet, les parties intéressées doivent être prêtes et avoir la capacité de dépenser de grosses sommes en frais de consultation économique et juridique, et elles doivent passer des jours et des semaines à préparer des documents et des témoignages. Les grandes entreprises ont le moyen de payer ces choses, mais elles peuvent exclure un grand nombre de petits producteurs et intervenants à moins qu'ils fassent partie d'une coalition d'intérêts.

In our view, the CITT should not be administered like a private tribunal designed exclusively to hear commercial disputes. As a key part of Canada's trade remedy system, the CITT attracts an important public policy interest.

Among other functions, the duties of the CITT, set out in the Canadian International Trade Tribunal Act, include conducting inquiries and reporting on matters referred to the tribunal for inquiry by the Government of Canada. The CITT is also tasked with inquiring into and reporting to the Governor-in-Council on any matter in relation to the economic and trade interests of Canada with respect to any goods or services, or any class thereof, that the Governor-in-Council refers to the tribunal for inquiry.

Most importantly, dumped and subsidized imports in the Canadian market have deleterious impacts, not only on domestic producers, but also on their employees, the families and communities whose livelihoods depend on jobs and incomes provided by the domestic industry. We therefore welcome the step to explicitly permit unions to participate in trade remedy proceedings. We hope this will bring wider attention and scrutiny to Canada's trade remedy system and its ability to promote high levels of domestic investment, employment and economic development within a fair trade regime.

Honourable senators, thank you for your attention. I would be pleased to answer any questions you might have.

Senator Eaton: The trade tribunal is always short one or two members, apparently. Does this affect things like softwood lumber, a difficulty we have had in this country forever? Or when President Trump gives us an exemption over steel but says we can't dump steel, we can't accept dumped steel and pass it through? Or the fact in NAFTA now, I think the big thing is auto salaries. Isn't it trying to bring the Mexican workers' salaries up to Canadian and American levels? Would a stronger tribunal help you in this, or does a tribunal have nothing to do with any of these negotiations?

The Chair: You're addressing your question to which witness?

Senator Eaton: Whomever wants to answer.

Mr. Roberts: I would say that the problems you alluded to are far more deeply rooted in our international trade orientation and regime — the trade agreements themselves, the instruments

Selon nous, le TCCE ne devrait pas être géré comme un tribunal privé conçu exclusivement pour entendre des différends commerciaux. Étant donné qu'il est une partie importante du système de recours commerciaux du Canada, le TCCE attire un grand intérêt en matière de politique publique.

Les fonctions du TCCE, telles qu'établies dans la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, consistent notamment à mener des enquêtes et à produire des rapports sur des questions qui lui sont référées pour instruction par le gouvernement du Canada. Le TCCE est aussi responsable de mener une enquête et de faire rapport au gouverneur en conseil sur toutes questions liées aux intérêts économiques et commerciaux du Canada en ce qui concerne les biens ou les services ou toute catégorie de ceux-ci que le gouverneur en conseil réfère au tribunal pour instruction.

Point encore plus important, les importations sous-évaluées et subventionnées qui arrivent sur le marché canadien ont des effets nuisibles non seulement sur les producteurs nationaux, mais également sur leurs employés, leur famille et les collectivités dont la subsistance dépend des emplois et des revenus fournis par l'industrie nationale. Nous accueillons donc favorablement la mesure consistant à permettre expressément aux syndicats de participer aux procédures des recours commerciaux. Nous espérons que cela permettra d'attirer l'attention et de lancer un examen du système de recours commerciaux du Canada et de sa capacité de promouvoir des niveaux élevés d'investissement à l'échelle nationale, d'emploi et de développement économique dans un régime commercial équitable.

Honorables sénateurs, je vous remercie de votre attention. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La sénatrice Eaton : Apparemment, il manque toujours un ou deux membres au tribunal du commerce. Cela a-t-il des répercussions sur des secteurs comme le bois d'œuvre, une difficulté à laquelle fait face notre pays depuis toujours? Ou lorsque le président Trump nous accorde une exemption pour l'acier, mais qu'il dit qu'on ne peut pas faire le dumping de l'acier, nous ne pouvons pas accepter cet acier et le transborder. Ou je pense que dans l'ALENA, en ce moment, le gros problème concerne les salaires dans l'industrie automobile. Ne tente-t-on pas d'amener les salaires des travailleurs mexicains au niveau des salaires canadiens et américains? Un tribunal plus fort vous aiderait-il à faire cela ou le tribunal n'a-t-il rien à voir avec ces négociations?

La présidente : À quel témoin s'adresse votre question?

La sénatrice Eaton : À tous les témoins qui souhaitent répondre.

M. Roberts : Je dirais que les problèmes auxquels vous faites allusion sont beaucoup plus enracinés dans notre orientation et notre régime commercial international — les accords

that permit or that prevent against social dumping on the basis of low wages and labour rights violations. The sources of those problems extend far beyond the administration of the CITT.

I think with respect to the changes that are contemplated in Bill C-74 regarding the administration of the CITT, those changes are fairly anodyne and basic. Insofar as they improve the effective and efficient administration of the tribunal, we would support them and certainly not object. But the problems that you address in your comments extend far beyond this particular tribunal and aspect of our trade system.

The Chair: Do you have anything to add, Mr. Rowlinson?

Mr. Rowlinson: I would agree with Chris, but I would add the following.

The softwood lumber dispute — we have a number of members in the forestry sector — is really a dispute whose origins are in the United States, seeking to oppose duties, of course, on Canadian softwood lumber imported into the U.S. So the Canadian trade tribunal has no real direct impact on that. Similarly, it has no real direct impact or even direct connection to the current NAFTA negotiations around auto rules of origin and wage rates.

However, you also mentioned a third issue, which is the potential imposition by the United States of tariffs or quotas on Canadian steel and aluminum. There, the tribunal could have a very important role to play in this sense. The U.S. administration has already announced tariffs against steel imported into the United States from a wide range of countries — China, India, and they have agreed on quotas from Korea and so on. The risk is that all of the dumped and subsidized steel or aluminum that would have originally been intended for the U.S. market will seek to find a different shore on which to land, and that will be Canada. In other words, a lot of that previously dumped product will end up in Canada. That's why it's either as a way of flooding our market or, as I mentioned, as a way of potentially circumventing the U.S. tariffs and finding a way into the U.S. market.

So, yes, we welcome these changes to the trade tribunal, but it will be essential over the coming months and perhaps years, depending on how long these tariff measures remain in place, that Canada has as robust a trade remedy system as possible to protect our market from this dumping diversion and potential transshipment into the U.S. market.

commerciaux, les instruments qui permettent ou qui empêchent le dumping social fondé sur les salaires peu élevés et les violations aux droits du travail. Les sources de ces problèmes vont bien au-delà de l'administration du TCCE.

Je crois que les changements liés à l'administration du TCCE qu'on envisage d'apporter dans le projet de loi C-74 sont assez simples et anodins. Tant et aussi longtemps qu'ils améliorent l'efficacité et l'administration du tribunal, nous les appuierons et nous ne serons certainement pas contre ces changements. Toutefois, les problèmes auxquels vous faites référence dans vos commentaires vont bien au-delà de ce tribunal particulier et de cet élément de notre système commercial.

La présidente : Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Rowlinson?

M. Rowlinson : Je suis d'accord avec Chris, mais j'aimerais ajouter un commentaire.

Le conflit lié au bois d'œuvre — un certain nombre de nos membres viennent du secteur forestier — est réellement un conflit qui prend sa source aux États-Unis, et qui cherche manifestement à s'opposer aux droits imposés au bois d'œuvre canadien importé aux États-Unis. Le tribunal du commerce canadien n'a donc aucune influence directe sur cet enjeu. De la même façon, il n'a aucune incidence concrète ou même de lien direct avec les négociations actuelles de l'ALENA sur les règles d'origine applicables aux véhicules et sur les salaires.

Vous avez toutefois mentionné un troisième problème, à savoir la possible imposition par les États-Unis de droits ou de quotas visant l'acier et l'aluminium canadiens. Dans un tel cas, le tribunal pourrait avoir un rôle important à jouer. L'administration américaine a déjà annoncé des droits applicables aux importations d'acier provenant d'un large éventail de pays — dont la Chine et l'Inde; ils se sont aussi entendus sur des quotas visant la Corée et ainsi de suite. Le risque, c'est que tout l'acier ou l'aluminium subventionné ou sous-évalué qui aurait initialement été destiné au marché américain se retrouve ailleurs, en l'occurrence, au Canada. Autrement dit, une grande partie des marchandises qui étaient auparavant sous-évaluées finiront au Canada. C'est la raison pour laquelle c'est soit une façon d'inonder notre marché, soit, comme je l'ai mentionné, une façon d'éventuellement se soustraire aux droits de douane américains et de pénétrer le marché de nos voisins du Sud.

Donc, oui, nous nous réjouissons des changements apportés au tribunal du commerce, mais il sera essentiel au cours des prochains mois, voire des prochaines années, en fonction du temps pendant lequel ces mesures tarifaires demeureront en place, que le Canada ait le mécanisme de recours commerciaux le plus solide possible pour protéger notre marché contre ce détournement de produits sous-évalués et un possible transbordement dans le marché américain.

Senator Cordy: Thank you very much to both of you. I think you both said that the changes that have been made to the Canadian International Trade Tribunal will allow for greater flexibility and will allow decisions to be made more quickly and more efficiently, so I'm not going to talk about the changes that have been made.

One of you spoke about unions not being able to file trade cases on behalf of trade workers. One said you cannot file on anti-dumping violations, so I wonder why that is not in the bill, if you could expand on that a little bit.

You've said that in the EU and Australia — and you named other countries, but I didn't jot them down — unions are able to file these cases. I wonder if you could expand on how that would be most helpful to trade from Canada and why it would be helpful to the tribunal and for Canadians.

Mr. Rowlinson: In addition to the EU and Australia, it's also particularly the case in the United States that unions — including our union as a union with members in the United States — are allowed to file trade cases. In the United States, indeed, our union does file trade remedy cases, so we have firsthand experience of the kinds of benefits that such cases afford to our members.

Let me give you an illustration. In Canada, for example, in the steel industry, we no longer have any steel producer that is majority owned by Canadians. All of them are multinationals. The same is true, in large measure, with respect to the aluminum sector. So it's not always going to be the case that the interests of Canadian workers are directly represented by the producers. At the moment, under the statute, only Canadian-based producers can file complaints. It is not the case that workers or their organizations can file complaints.

In our view, it ought to be the case that trade unions, as a representative of Canadian workers, ought to be able to file complaints directly when there may be circumstances where the Canadian industry has, let's say, somewhat conflicted interests because they also, of course, produce steel or aluminum in the United States or in the European Union or even in the country that is alleged to be engaging in predatory trade practices.

Mr. Roberts: I would only add that Canadian unions do currently file complaints under international trade agreements, bilateral agreements between Canada and its partners. The CLC participated in a complaint under the Canada-Colombia Free Trade Agreement several years ago that is proceeding.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup à vous deux. Je pense que vous avez tous les deux dit que les changements apportés au Tribunal canadien du commerce extérieur assureront une plus grande souplesse et permettront de prendre des décisions plus rapidement et plus efficacement. Je ne vais donc pas parler des changements qui ont été apportés.

L'un de vous a dit que les syndicats ne sont pas en mesure de saisir le tribunal du commerce de dossiers au nom des travailleurs. L'un d'eux a dit qu'on n'a aucun recours en cas de violation des droits antidumping, et je me demande donc pourquoi ce n'est pas dans le projet de loi. Pouvez-vous en dire un peu plus à ce sujet?

Vous avez dit que dans l'Union européenne et en Australie — et vous avez nommé d'autres pays, mais je ne les ai pas pris en note —, les syndicats peuvent déférer ce genre de plaintes au tribunal. Je me demande si vous pouvez en dire davantage sur la raison pour laquelle ce serait fort utile pour les exportations du Canada et pourquoi ce serait avantageux pour le tribunal et les Canadiens.

M. Rowlinson : Cela ne se limite pas à l'Union européenne et à l'Australie, car c'est particulièrement vrai aux États-Unis, où les syndicats — y compris le nôtre qui a des membres là-bas — sont autorisés à déférer des affaires au tribunal du commerce. Aux États-Unis, notre syndicat présente des recours commerciaux, ce qui signifie que nous avons une expérience directe du genre d'avantages que ces dossiers procurent à nos membres.

Je vais vous donner un exemple. Au Canada, dans l'industrie sidérurgique, nous n'avons plus de producteur d'acier majoritairement détenu par des Canadiens. Il n'y a que des multinationales. C'est la même chose, dans une large mesure, dans le secteur de l'aluminium. Donc, il n'est pas toujours vrai que les intérêts des travailleurs canadiens sont représentés directement par les producteurs. En ce moment, en vertu de la loi, seuls les producteurs canadiens peuvent déposer une plainte. Par contre, les travailleurs ou leurs organisations ne peuvent pas en faire autant.

Nous sommes d'avis que les syndicats, en tant que représentants des travailleurs canadiens, doivent être en mesure de déposer des plaintes directement lorsqu'il est possible que l'industrie canadienne ait, disons, des intérêts un peu contradictoires, car elle produit elle aussi, bien entendu, de l'acier ou de l'aluminium aux États-Unis, dans l'Union européenne ou même dans le pays que l'on soupçonne de recourir à des pratiques commerciales abusives.

M. Roberts : Je veux seulement ajouter que les syndicats canadiens déposent actuellement des plaintes en vertu d'accords commerciaux internationaux, d'ententes bilatérales entre le Canada et ses partenaires. Le Congrès du travail du Canada a d'ailleurs pris part à une plainte présentée il y a plusieurs années

I would agree with Mr. Rowlinson that unions can play an important trade-related but public advocacy role in bringing to light violations and policy decisions that influence economic and trade relations impacting Canadian workers and communities.

Senator Cordy: You both talked about protectionism in the United States, the U.S. first and the effect that will have on Canadian businesses. We know that right now steel and aluminum are exempted. That could change any morning with a new tweet.

If we see that all of the steel producers in Canada are international, does that make a difference if we're looking at policies that the U.S. will have in terms of protectionism, or is it because it's based in Canada and the ownership is not relevant?

Mr. Rowlinson: The short answer is any imposition by the United States of tariffs or quotas on Canadian steel — as you know, the current exemption is only scheduled to apply until June 1, and the U.S. administration has made it clear that it will not be extended beyond June 1.

Let's take Algoma Steel, a Canadian producer, as an example. Algoma Steel is majority owned by an Indian corporation and is a sort of multinational. Algoma Steel in Sault Ste. Marie produces plate steel, the majority of which is exported to the United States, so that facility would be directly affected by duties or quotas imposed by the United States on Canadian products.

Now, the truth is that the North American steel industry is more or less an integrated industry. That is to say, there is steel going back and forth across the Canada-U.S. border on an almost daily basis. It has been our position on both sides of the border — and it certainly is the Canadian government's position — that it makes absolutely no sense, of course, and would be counterproductive to the industry on both sides of the border for the U.S. administration to impose any tariffs or quotas on Canadian steel and vice versa. But if they were to be imposed, it could have significant effects on the Canadian industry.

Mr. Roberts: Just to buttress what was said in response to your question, although foreign ownership of the domestic industry can aggravate the interests of producers and the interests of workers and unions in that particular industry, it's also the case that Canadian-owned firms — for instance, in manufacturing — are also effectively global. So one can't

en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie et dont l'examen est en cours.

Je suis d'accord avec M. Rowlinson lorsqu'il dit que les syndicats jouent un rôle important sur le plan commercial, mais aussi en matière de défense de l'intérêt public lorsqu'ils mettent au jour des violations et des décisions stratégiques qui influent sur des relations économiques et commerciales importantes pour des travailleurs et des collectivités du Canada.

La sénatrice Cordy : Vous avez tous les deux parlé du protectionnisme aux États-Unis — l'Amérique d'abord — et de l'effet que cela aura pour les entreprises canadiennes. Nous savons que l'acier et l'aluminium sont actuellement exemptés, mais cela pourrait changer un beau matin à la suite d'un nouveau gazouillis.

Si nous voyons que tous les producteurs d'acier au Canada sont présents sur les marchés internationaux, est-ce que cela fait une différence si nous nous penchons sur les futures politiques protectionnistes des États-Unis, ou la participation dans les entreprises n'est-elle pas importante puisque leur siège est au Canada?

M. Rowlinson : Pour répondre brièvement, il faut tenir compte de toute imposition par les États-Unis de droits ou de quotas visant l'acier canadien — comme vous le savez, l'exemption actuelle ne doit rester en vigueur que jusqu'au 1er juin, et l'administration américaine a clairement indiqué que son application ne sera pas prolongée.

Prenons par exemple Algoma Steel, un producteur canadien. Algoma Steel est principalement détenue par une société indienne et est une sorte de multinationale. À Sault Ste. Marie, l'entreprise produit des plaques en acier, qui sont surtout exportées aux États-Unis, ce qui signifie que cette usine sera directement touchée par des droits ou des quotas américains visant les produits canadiens.

La vérité, c'est que l'industrie sidérurgique nord-américaine est plus ou moins intégrée. Autrement dit, de l'acier traverse la frontière canado-américaine dans les deux sens presque quotidiennement. Des deux côtés de la frontière, nous sommes d'avis — et le gouvernement du Canada en pense sans aucun doute autant — qu'il serait absolument insensé, bien entendu, et qu'il serait contre-productif pour l'industrie de part et d'autre de la frontière que l'administration américaine impose des droits ou des quotas visant l'acier canadien et vice versa. Si jamais cela se produit, les répercussions sur l'industrie canadienne pourraient être importantes.

M. Roberts : Pour étayer ce qui a été dit en réponse à votre question, bien que la participation étrangère dans l'industrie nationale peut nuire davantage aux intérêts des producteurs, des travailleurs et des syndicats dans cette industrie, il est également vrai que les entreprises canadiennes — par exemple dans le secteur manufacturier — exercent aussi des activités à l'échelle

assume that the interests of workers and unions in high levels of employment and domestic investment are also the priorities of the Canadian-owned domestic firm involved.

That's why we need separate rights and standing, and the ability of unions to bring complaints and the interests of affected communities directly into the trade remedy process.

Senator Cordy: That's a really good point. Thank you.

Senator Massicotte: Thank you both for being here this morning.

Here is what I'm hearing from your comments. The first thing is that the proposed amendments have to be acceptable to both of you; there is no issue there. But you are raising issues that are more complex relative to more significant amendments to the existing act. The way I'm hearing it, it is for us to consider doing a separate study to modernize the act to make sure it represents best governance standards of today. That's what I'm hearing from both of you. Is that a fair interpretation of what you are saying?

Mr. Roberts: We would certainly welcome such a study initiated by the committee. I think it would be reflective of an evolution in the governance of trade policy in Canada that Mr. Rowlinson reflected on in his opening comments. We are seeing greater participation of labour groups in the deliberations around the negotiation and renegotiation of trade agreements. We're seeing greater disclosure and transparency from the government with respect to these trade talks. The labour movement has all sorts of interests in reforming and modernizing the Investment Canada Act and the regime that oversees and ensures the benefit of foreign direct investment in Canada with respect to jobs and economic opportunities.

So I think what is happening with the international trade tribunal is part of a larger process of change and evolution that I think the committee would be well positioned to explore.

Mr. Rowlinson: I would agree with everything Mr. Roberts just said, and I would also share his view that we would welcome such a study.

As I mentioned at the outset, issues of fair trade, ensuring that we have the ability to enforce trade laws in this country, are only going to become more important to our industry as we see more trade agreements being negotiated. We are now, of course, renegotiating NAFTA. As we see a more protectionist impulse coming to the fore south of the border, I think our members

mondiale. On ne peut donc pas présumer que les intérêts des travailleurs et des syndicats, par exemple des taux d'emploi et d'investissements intérieurs élevés, sont également prioritaires pour une entreprise canadienne.

C'est pourquoi nous avons besoin de droits distincts et de notre propre moyen de défense, ainsi que de la capacité des syndicats à porter plainte et à défendre les intérêts des collectivités touchées directement dans le cadre du mécanisme de recours commerciaux.

La sénatrice Cordy : C'est un très bon point. Merci.

Le sénateur Massicotte : Merci à vous deux de votre présence ce matin.

Voici ce que je déduis de vos observations. Tout d'abord, vous semblez tous les deux juger acceptables les modifications proposées; il n'y a pas de problème à cet égard. Vous soulevez toutefois des questions beaucoup plus complexes relativement à d'autres importantes modifications à la loi existante. D'après ce que je comprends, nous devons songer à faire une étude distincte pour moderniser la loi afin de nous assurer qu'elle cadre avec les normes de gouvernance exemplaires d'aujourd'hui. Si j'ai bien compris, c'est ce que vous dites tous les deux. Est-ce une bonne interprétation?

M. Roberts : Nous nous réjouirions certainement d'une étude de ce genre entreprise par votre comité. Je pense que cela refléterait une évolution dans la gouvernance de la politique commerciale au Canada dont M. Rowlinson a fait allusion dans sa déclaration liminaire. Nous observons une participation accrue des syndicats dans les délibérations portant sur la négociation et la renégociation d'accords commerciaux. Nous voyons une communication de renseignements et une divulgation accrues de la part du gouvernement en ce qui concerne ces négociations commerciales. Le mouvement syndical a tout intérêt à ce que la Loi sur Investissement Canada et le régime pour s'assurer que les investissements étrangers directs au Canada sont avantageux en matière d'emplois et de débouchés économiques soient réformés et modernisés.

Je suis donc d'avis que les démarches concernant le tribunal du commerce extérieur font partie d'un plus grand processus de changement et d'évolution, et je crois que le comité est bien placé pour l'étudier.

M. Rowlinson : Je souscris à tout ce que M. Roberts vient de dire, et je suis également d'avis qu'une telle étude serait la bienvenue.

Comme je l'ai mentionné d'emblée, les questions de commerce équitable, pour s'assurer que nous avons la capacité de faire respecter les lois commerciales au pays, ne feront que gagner en importance à mesure que de nouveaux accords commerciaux sont négociés. Bien entendu, la renégociation de l'ALENA bat son plein. Alors que nous voyons un élan

know it is going to be essential that we have open, transparent and inclusive processes by which we can ensure that trade laws are enforced in this country.

The Chair: I see no other questioners. I would like to thank Mr. Rowlinson and Mr. Roberts for coming forward.

I have one comment to follow up on the question Senator Massicotte asked. We're in a difficult situation in that there are trade negotiations going on. We have not completed CETA. It seems the CPTPP is on the forefront, but we're not sure when it's coming forward; and, of course, we have NAFTA. For such a study, as you said, on the tribunals, do we need to wait to see the direction that these trade negotiations are going to be able to tailor the appropriate mechanism for tribunals or a study that would be looking at options — and that's more of an academic review of what is going on and where we might go — as opposed to drilling down on an appropriate tribunal for each agreement?

Mr. Roberts: I think the point was made very effectively by my colleague that trade policy is simply being overtaken by events amongst our major trade partners and elsewhere in the world with significant indirect impacts on Canada in the form of trade diversion, transshipments and the like.

I would argue that we simply don't have the luxury of waiting for the next wave of trade agreements to be concluded and resolved before addressing many of these questions. The issues are too important and too urgent to put off. Frankly, I think the agreements you just referenced that Canada is embarking on will themselves involve all sorts of ramifications for Canadian workers and communities. The sooner we have a full, inclusive and open discussion about our trade system extending beyond just the trade remedy system the better, in our opinion.

The Chair: Thank you.

Mr. Rowlinson, do you have anything to add?

Mr. Rowlinson: I would agree with Mr. Roberts' comments.

I would say, in terms of all of the trade agreements you mentioned, the corollary to a free-trade regime — whether with the European Union, Pacific nations or even the United States — has to be that for those nations that don't follow the rules, they need to be held to account.

So I would suggest there is no reason to necessarily wait for the conclusion of all of those negotiations in order to take a close look at Canada's trade remedy regime to ensure it is up to the

protectionniste émerger au sud de la frontière, je pense que nos membres savent qu'il sera essentiel d'avoir des mécanismes ouverts, transparents et inclusifs pour assurer l'application des lois commerciales au pays.

La présidente : Je vois qu'il n'y a plus de questions. Je remercie M. Rowlinson et M. Roberts d'être venus témoigner.

J'ai une observation pour donner suite à la question du sénateur Massicotte. Nous sommes dans une situation difficile, car des négociations commerciales sont en cours. Nous n'avons pas terminé celles qui portent sur l'AECG. L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste semble à l'avant-plan, mais nous ne savons pas quand il sera prêt. De plus, bien entendu, nous avons l'ALENA. Pour mener une étude du genre, comme vous l'avez dit, sur les tribunaux, devons-nous attendre de voir de quelle façon ces négociations commerciales permettront de façonner le mécanisme approprié à cette fin — et cela va au-delà d'un examen théorique de la situation et des avenues que nous pouvons emprunter — plutôt que de se creuser la tête pour déterminer quel genre de tribunal convient à chaque accord?

M. Roberts : Je pense que mon collègue a très bien expliqué que la politique commerciale est tout simplement dépassée par les événements chez nos principaux partenaires commerciaux et ailleurs dans le monde qui ont d'importantes répercussions directes sur le Canada sous forme de détournement des courants commerciaux, de transbordement et ainsi de suite.

Je dirais que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'attendre que la prochaine vague d'accords commerciaux soit conclue et réglée avant de nous attaquer à bon nombre de ces questions. Elles sont trop importantes et trop urgentes pour être reportées. Pour être franc, je pense que les accords dont vous venez de parler et dans lesquels le Canada s'embarque auront eux-mêmes toutes sortes de répercussions pour les travailleurs et les collectivités du Canada. À notre avis, le plus tôt sera le mieux pour avoir une discussion approfondie, inclusive et ouverte à propos d'un système d'échanges qui va au-delà d'un simple mécanisme de recours commerciaux.

La présidente : Merci.

Monsieur Rowlinson, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Rowlinson : Je suis d'accord avec M. Roberts.

J'estime que, à propos des accords commerciaux dont vous venez de parler, un régime de libre-échange — que ce soit avec l'Union européenne, des pays du Pacifique ou même les États-Unis — doit prévoir des conséquences pour les pays qui ne respectent pas les règles.

Je dirais donc qu'il n'y a pas nécessairement de raison d'attendre la conclusion de toutes ces négociations avant d'examiner le mécanisme de recours commerciaux du Canada

task of protecting Canadian businesses and workers from some countries that simply don't follow the rules.

I want to thank the committee very much for having these hearings and for taking the time to listen to me today. Thank you very much.

The Chair: Mr. Roberts and Mr. Rowlinson, thank you for coming. Your task was rather quickly dispatched on Bill C-74, but the broader issues you brought to the table are timely, and we thank you for them.

Senators, this is the conclusion of the witnesses that wanted to come forward. So with your leave, the researchers will be preparing a report, which we would deal with the week we come back. I'm anticipating that it won't be a long report.

Senator Massicotte: Fewer than 25 pages.

The Chair: No, I'm saying there is a week for it to be prepared. I'm hoping that you will receive it and there will be more time to deal with it. But thank you very much for that.

(The committee adjourned.)

afin de s'assurer qu'il est en mesure de protéger les entreprises et les travailleurs du pays contre d'autres pays qui ne suivent tout simplement pas les règles.

Je suis très reconnaissant que votre comité tienne ces audiences et qu'il ait pris le temps de m'écouter aujourd'hui. Merci beaucoup.

La présidente : Monsieur Roberts, monsieur Rowlinson, merci d'être venus témoigner. On a décidé plutôt rapidement de vous entendre sur le projet de loi C-74, mais les questions plus vastes que vous avez soulevées sont pertinentes, et nous vous en remercions.

Chers collègues, nous avons maintenant entendu tous les témoins qui voulaient comparaître. Donc, avec votre consentement, les analystes prépareront un rapport, que nous examinerons la semaine de notre retour. Je ne m'attends pas à ce que ce rapport soit long.

Le sénateur Massicotte : Moins de 25 pages.

La présidente : Non, je dis qu'ils ont une semaine pour le préparer. J'espère que vous le recevrez, et nous aurons plus de temps pour l'examiner. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, May 9, 2018

Department of Finance Canada:

Michèle Govier, Senior Director, International Trade and Finance Branch;

Léticia Villeneuve, Economist, Trade Rules, International Trade and Finance Branch.

Canadian International Trade Tribunal:

Jean Bédard, Q.C., Chairperson.

Thursday, May 10, 2018

United Steelworkers:

Mark Rowlinson, Assistant to the National Director (by video conference).

Canadian Labour Congress:

Chris Roberts, Director, Social and Economic Policy.

TÉMOINS

Le mercredi 9 mai 2018

Ministère des Finances Canada :

Michèle Govier, directrice principale, Direction des finances et échanges internationaux;

Léticia Villeneuve, économiste, Règles du commerce international, Direction des finances et échanges internationaux.

Tribunal canadien du commerce extérieur :

Jean Bédard, c.r., président.

Le jeudi 10 mai 2018

Syndicat des Métallos :

Mark Rowlinson, adjoint au directeur national (par vidéoconférence).

Congrès du travail du Canada :

Chris Roberts, directeur, Politiques sociales et économiques.